

**SESSION ORDINAIRE  
EN DATE DU  
12 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 juin à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

**Etaient présents** : Mrs DOUCET, FOURNIER, Madame PAYE, Messieurs ROBINET, YVELIN, LANGLET, MITTEAU, MORIN, RICHARD, CHIRITescu-CRISAN, Madame BEDU-SEPTIER, Messieurs BOISTARD et VAN HUFFEL.

**Etaient absents excusés** : Messieurs CARREAU, LANGLET et VAN HUFFEL

**Etaient absents** : Madame CHARTIER.

**Secrétaire de séance** : Madame PAYE

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

**N°2018-036 - Délégation du service public d'assainissement collectif : Choix du délégataire et approbation du contrat**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise BERTRAND SAS.

Il présente le projet de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier la délégation du service d'assainissement collectif à la société BERTRAND SAS
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service annexé au contrat
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

- **Vente de l'ancien centre de secours**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'acheteurs potentiels de l'ancien centre de secours pour la somme de 35 000€.

Monsieur le Maire rappelle que les diagnostics obligatoires pour la vente ne sont pas encore réalisés et que toutes les propositions seront étudiées.

- **Gestion du marché communal par le groupe GÉRAUD**

Le groupe GERAUD a présenté une demande de résiliation de la convention nous liant pour l'exploitation du marché, à compter du 30 juin 2018.

De ce fait, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes situations envisageables :

- **Sans le groupe GERAUD** :

Qui assurera les encaissements ainsi que les installations des forains ? Il faudrait la création d'une régie et la nomination d'une personne responsable.

- **Avec le groupe GERAUD :**

Pour le même travail, ils proposent désormais une prestation de service à 300€ par séance avec des frais de déplacements.

OU

La continuité du service jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans redevance pour la commune mais avec les encaissements des forains pour leur groupe.

Les élus ne souhaitent pas que le groupe GERAUD puisse prendre la main sur le marché et qu'une augmentation des tarifs impacte les forains.

Il est important que le marché du vendredi perdure sur Vailly et pour cela un nouveau contact va être pris avec le groupe GERAUD.

### **N°2018-037 – Création d'un poste d'agent technique**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste d'Adjoint Technique à Temps Non Complet à raison de 30/35<sup>ème</sup> est créé à compter du 17 septembre 2018 pour occuper les fonctions d'agent polyvalent chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces fleuris.

### **N°2018-038 – TVA sur l'assainissement**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement de la délégation de service public au 30 juin 2018, il ne sera plus possible pour la commune de récupérer la TVA sur les investissements par l'intermédiaire du délégataire.

Par ailleurs des travaux importants devant être réalisés, il est nécessaire que la commune soit assujettie à la TVA.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à l'imposition à la TVA concernant le service Assainissement de Vailly (TVA sur les débits, régime réel normal, périodicité mensuelle).

- **Panneau de jumelage**

Le bon à tirer de la société JCB Signalisation pour la réalisation du panneau est signé. Un problème subsiste cependant avec le blason de Garcina qui n'est pas suffisamment net. Un devis va être proposé par la société pour le retravailler.

- **Fonds de Solidarité pour le Logement 2018**

Monsieur le Maire présente le courrier du Conseil Départemental du Cher dans le cadre du financement du Fonds de Solidarité pour le Logement 2018.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande du Conseil Départemental.

- **Projet Sunpower**

Monsieur Jean Richard signale que Sunpower souhaite orienter son projet de centrale photovoltaïque vers un projet innovant lié au monde agricole.

Pour cela, les représentants de Sunpower souhaitent rencontrer un agriculteur pour envisager un partenariat. Un premier contact sera pris auprès de Christian Fournier.

- **Rats rue de Sury-ès-Bois**

Monsieur Jean Morin signale que le problème des rats, rue de Sury-ès-Bois persiste. La situation de l'Hôtel du Marché n'ayant pas évolué, un nouveau contact sera pris auprès du liquidateur Maître Zanni et une intervention de dératisation sera demandée aux frais de la famille.

- **Ralentisseurs**

Monsieur Jean Morin demande quelle est la situation du dossier concernant les dispositifs de ralentisseurs dans Vailly.

Monsieur le Maire signale que les services du Conseil Départemental doivent nous proposer une étude par rapport à la dernière visite sur place et envisagent la mise en place temporaire de ralentisseurs à titre expérimental.

- **Syndicat des ordures ménagères**

Monsieur Paul Robinet signale qu'il a effectué avec Monsieur Barbeau, Président du SIVOM, la secrétaire du Syndicat, Magali Petit, ambassadrice du tri sélectif et un représentant de Véolia, un repérage des « points noirs » en termes de ramassage sur la commune.

Il est envisagé par le syndicat d'installer des points d'apports sur certains axes pour éviter une circulation difficile des camions de ramassage. Il s'agit de : Chemin du Pâtis, Allée de la Sauldre, Allée des Chênes et au Bois d'Yonne.

- **Point de Christelle Paye**

*Madame Christelle Paye informe les élus :*

- qu'il y a actuellement 55 élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2018/2019.
- que tout semble aujourd'hui bien se passer à la cantine.
- que le centre de loisirs se déroulera du 9 juillet au 10 août pour les enfants de 3 à 13 ans dans les locaux de l'école maternelle. L'organisation est proposée par la Communauté de Communes et gérée par les Francas. Les repas seront livrés par l'ESAT de Veaugues.
- que la Communauté de Communes propose une réunion le 13 juin au centre socioculturel de Vailly pour organiser le forum des Associations qui se tiendra le 22 septembre à Vailly pour les associations de l'ancien canton.
- que la déclaration des impôts 2018 serait probablement obligatoire sur internet pour toute la population, y compris les personnes âgées sans ordinateur et qu'il faudrait peut-être envisager de mettre en place un service avec les services des impôts. Un contact sera pris avec ces derniers.

- **Voyage à Garcina**

Monsieur Géo Chiritescu-Crisan présente l'organisation du voyage du comité de jumelage à Garcina. Le déplacement se fera du mardi 4 au samedi 8 septembre et les 18 personnes inscrites

pourront loger dans la même structure pour un coût de 100€ par personne. Le coût du voyage sera de 230€ A/R.

Monsieur Géo Chiritescu-Crisan regrette le manque d'implication de certains Vaillysois vis-à-vis de ce voyage et espère que les commentaires au retour de cette découverte de la Roumanie inciteront de nouvelles personnes à s'impliquer dans le comité.

Le thème du voyage est l'échange économique, le catalogue des entreprises et commerçants de Vailly est quasiment terminé. Des idées et projets peuvent être proposés aux membres du comité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.*